

**Hôpital Beau-Séjour
1200 Genève**

**Nouveaux bâtiments pour
l'Institut de médecine physique
et de rééducation**

<i>Maître de l'ouvrage</i>	Etat de Genève, Département des travaux publics
<i>Architecte</i>	Pierre Nierlé, FAS, ☎ (022) 94 01 11, 1212 Grand-Lancy / GE
	Collaborateur : Cl. Morerod
<i>Ingénieurs civils</i>	A. Jorand et A. Roget, SIA
<i>Ingénieur chauffage</i>	P. Haessig
<i>Ingénieur électricité</i>	Scherler S. A.
<i>Coordonnées topographiques</i>	116.000 / 500.500
<i>Projet</i>	1966
<i>Réalisation</i>	1973-1975
<i>Occupation des locaux</i>	Avril 1976

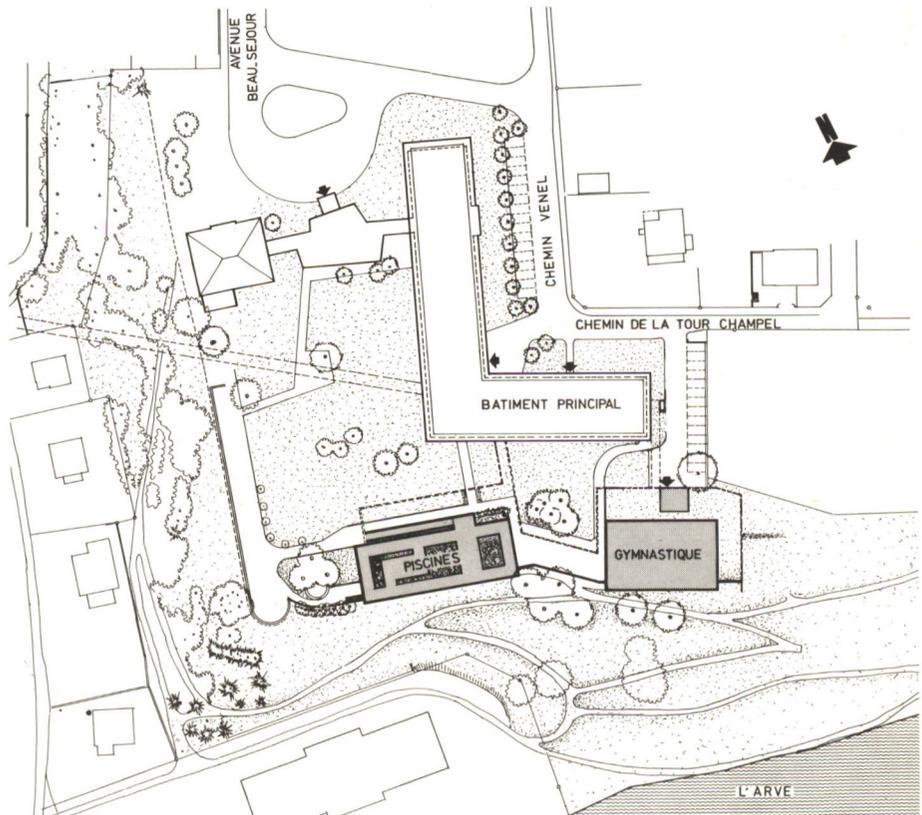


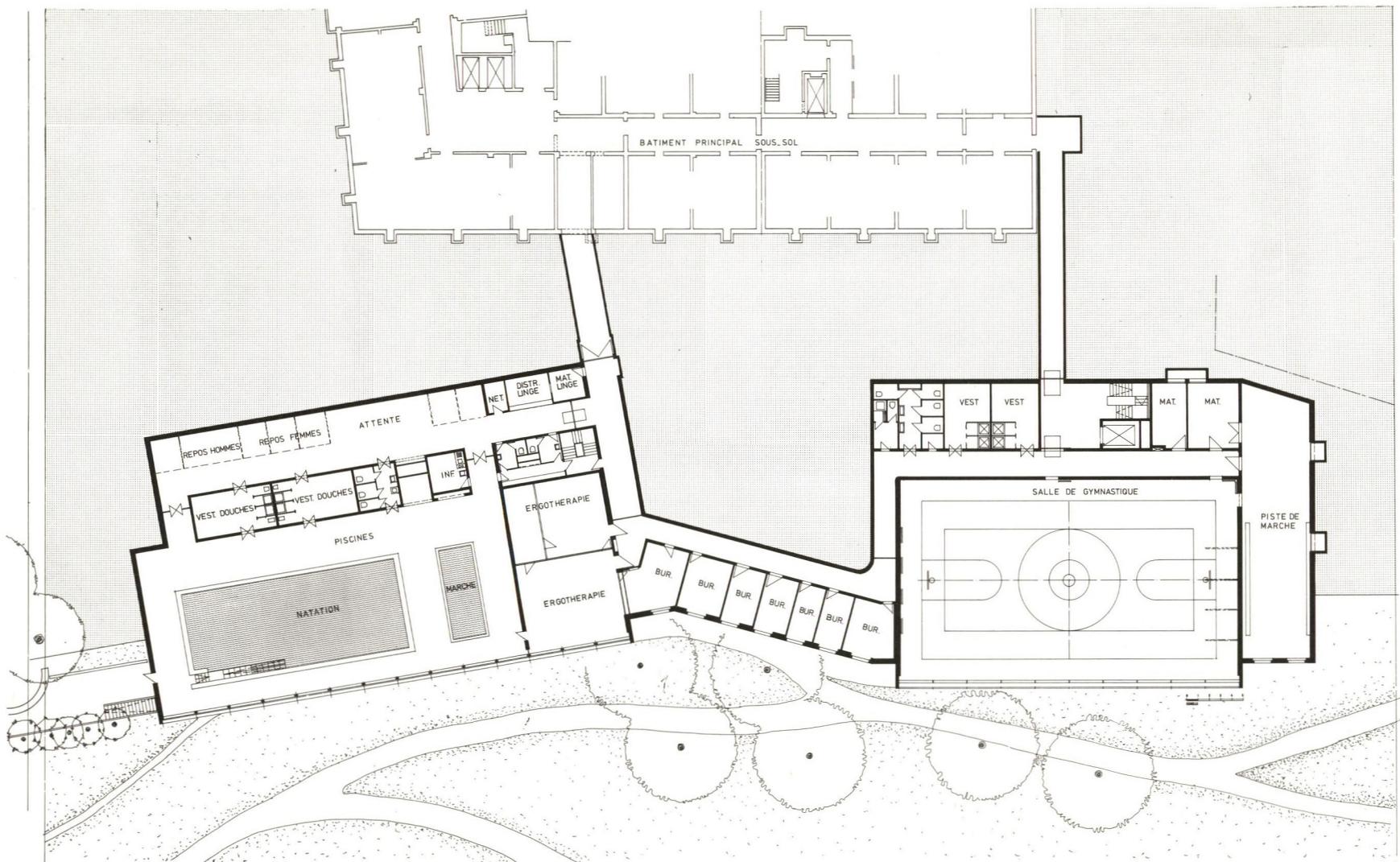
Vue aérienne des nouveaux bâtiments
La toiture sur la piscine est aménagée
en terrasse pour les malades
A gauche : piste de rééducation à la marche

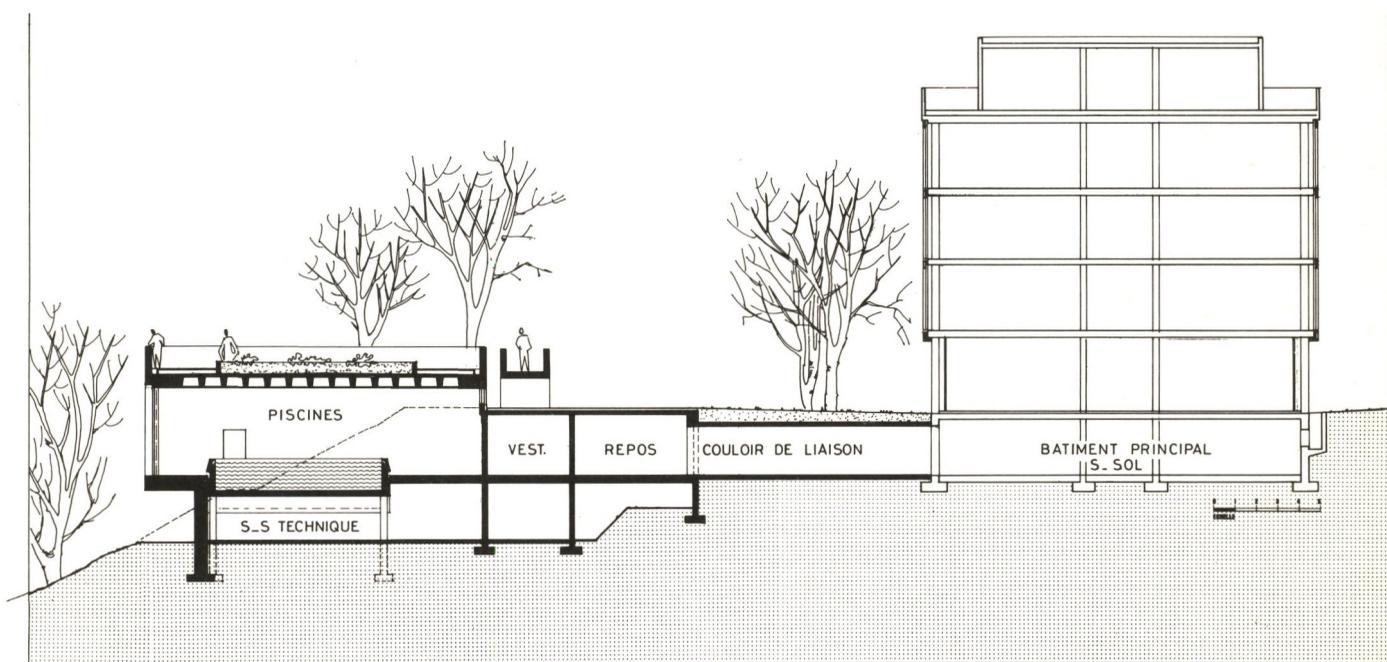
Photos G. Klemm

Généralités

L'Hôpital Beau-Séjour, situé dans le quartier de Champel, fait partie du complexe de l'Hôpital cantonal de Genève ; il est destiné à prendre en charge les patients atteints d'affections de durée prolongée et dont certains ont besoin de physiothérapie et de rééducation. C'est pourquoi l'Institut de médecine physique et de rééducation a été aménagé dans ce bâtiment, dont la construction de la première étape a été achevée en 1960. La seconde étape, inaugurée en 1965, comprend également un centre de paraplégiques qui fait partie intégrante de l'Institut. Après cette réalisation, il s'est avéré que les moyens de rééducation dont disposait l'Institut étaient insuffisants et il a été décidé de les compléter.







Programme

Il comprend notamment :
une salle de gymnastique
de 18 × 30 m ;
une salle de rééducation
à la marche ;
une piscine avec deux bassins,
l'un de 8 × 19 m, l'autre
de 3 × 8 m ;
deux ateliers d'ergothérapie ;
les bureaux des médecins
et moniteurs ;
une piste extérieure de
rééducation à la marche.

Implantation

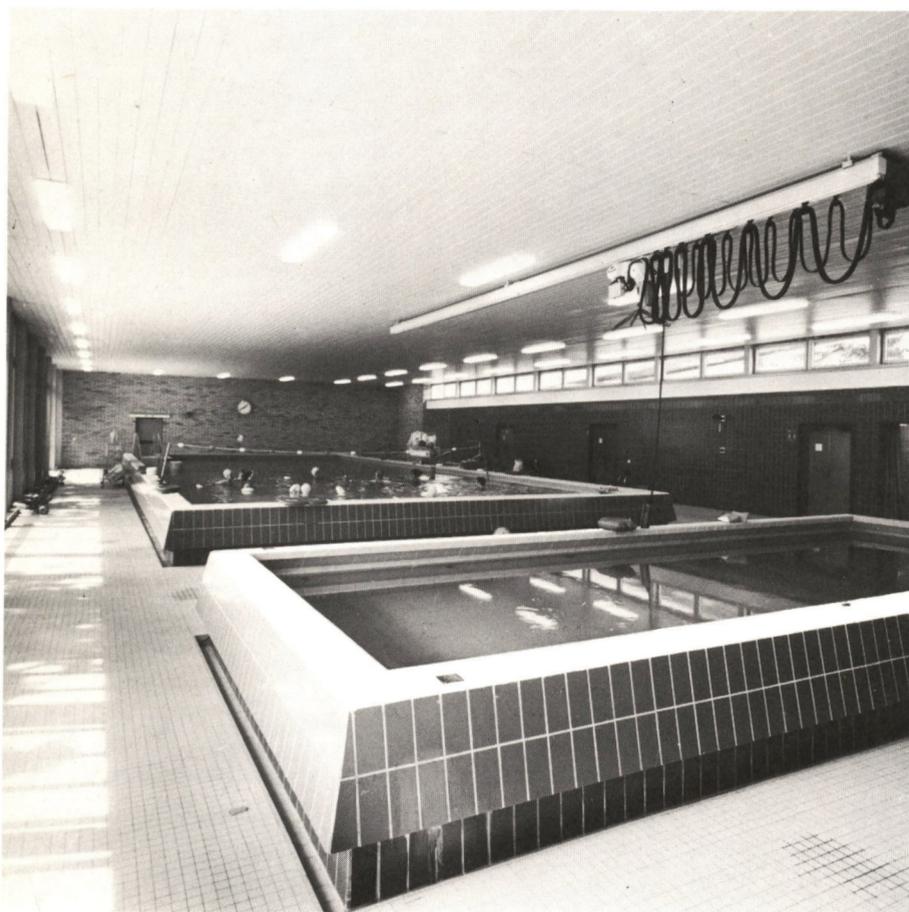
La solution choisie consiste
à avoir enterré une partie
des nouvelles constructions
sous la terrasse
de l'Hôpital Beau-Séjour ;
seuls émergent de celle-ci
les volumes de la salle
de gymnastique et de la piscine.
Le sol des nouveaux locaux
correspond au sous-sol
du bâtiment principal.

Problèmes particuliers

Piscine :
température maximum de l'eau
des bassins : 38° C.
Stérilisation de l'eau par
ozonisation.
Température de l'air maximum
28° C.
Chauffage : rayonnement par
le sol et le plafond ainsi que
par la ventilation.

Caractéristiques

Surface bâtie (y compris locaux enterrés)	2 330 m ²
Surface plancher	3 835 m ²
Cube SIA	18 305 m ³
Prix m ³	Fr. 380.—



Construction

Les structures portantes des bâtiments sont réalisées en béton armé traditionnel, sauf les poteaux des façades qui sont en acier.

Les toitures de la salle de gymnastique et de la piscine sont constituées par des dalles à nervures croisées formant caissons.

Chauffage assuré en général par des corps de chauffe, sauf pour la piscine.

Revêtement du sol de la salle de gymnastique :

Tartan, épaisseur 9 mm.

Bibliographie

Architecture formes + fonctions

N° 8 / 1961-1962

Vitrum N° 136 / Mars-Avril 1963

AS Architecture suisse

N° 32 / Juin 1978

